

Recrutement sans concours d'Adjoints Administratifs

Ministère de la Justice

Session 2021

I Présentation du recrutement	2
A. Textes.....	2
B. Constitution du dossier des candidats.....	2
II Les dossiers de candidatures	3
A. Inscription au recrutement.....	3
B. Profils des candidats inscrits sur la plateforme d'inscription	4
II Sélection des dossiers.....	5
A. Organisation de la sélection	5
B. Analyse de la sélection.....	5
1° Le contenu des dossiers	5
2° Organisation mise en place	6
III. Entretiens oraux.....	7
A. Organisation.....	7
B. Analyse des entretiens.....	9
C. Bilan de l'organisation mise en place	10
IV Profil candidat retenu.....	11
1° Parité	11
2° Répartition géographique	11
3° Age.....	12
4° niveau d'étude.....	13
5° situation professionnelle.....	14

Le Secrétariat général a organisé un recrutement sans concours d'adjoints administratifs millésime 2021 pour le ministère de la Justice.

Les candidats pouvaient s'inscrire du 1^{er} au 31 octobre 2020.

Une commission nationale était en charge de sélectionner les dossiers de candidature entre le 16 novembre et le 8 décembre 2020

Des entretiens oraux devaient se dérouler du 15 février au 5 mars

Le principal enjeu était de sélectionner les meilleurs dossiers afin de recruter des agents correspondant au profil recherché, tout en maîtrisant le calendrier de la procédure.

Recrutement sans concours d'Adjoints Administratifs

Ministère de la Justice

Session 2021

I Présentation du recrutement

A. Textes

- Loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée par LOI n°2019-828 du 6 août 2019 - art. 87
>> Chapitre III : Accès à la fonction publique, notamment articles 19 et 20
Catégorie C
- Décret n°2006-1760 du 23 décembre 2006 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat ;
Décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat;
- Arrêté du 10 septembre 2020 autorisant au titre de l'année 2021, l'ouverture d'un recrutement sans concours d'adjoints administratifs du ministère de la justice.

B. Constitution du dossier des candidats

Le dossier d'inscription était accessible en ligne, au format WORD et accompagné des notices, arrêtés, rappel des étapes.

<http://www.metiers.justice.gouv.fr/metiers-administratifs-et-de-linformatique-12683/adjoint-administratif-12727/>

Ce dossier devait être obligatoirement envoyé au format PDF, ne pas être modifié et comporter un *curriculum vitae* et une lettre de motivation. Il était précisé que ces derniers pouvaient être dactylographiés.

Sur un plan administratif : les candidats devaient joindre une pièce d'identité et, le cas échéant, le certificat de la journée défense citoyenne.

Recrutement sans concours d'Adjoints Administratifs

Ministère de la Justice

Session 2021

II Les dossiers de candidatures

A. Inscription au recrutement

La gestion des dossiers de candidatures était complètement dématérialisée. Il était fortement conseillé d'envoyer le dossier par mail, même si plusieurs centaines sont parvenus au service par voie postale.

Le bureau du recrutement et de la formation professionnelle, en charge de la partie administrative du recrutement (un fonctionnaire sur la durée du recrutement et quelques vacataires par période) a ainsi reçus plus de 11 868 mails et pour 19 071 envoyés.

337 courriels ont concerné des problèmes informatiques. Par exemple des dossiers n'ont pas pu être ouverts, ou encore des fichiers étaient d'une taille trop lourde pour la plateforme. L'équipe administrative a répondu le plus souvent possible aux candidats pour signaler la bonne réception ou non du dossier.

Au-delà des courriels adressés pour répondre à diverses questions, 7 088 messages ont concerné des dossiers complets, conformes au formulaire et accompagnés des bonnes pièces, pouvant ainsi être transmis au jury.

Plus inquiétants sont les 2 608 messages adressés suite à des dossiers incomplets et/ou ne respectant pas le formalisme demandé.

Il est assez surprenant pour des candidats à un emploi public au sein d'un ministère régalien de ne pas veiller à respecter les consignes données.

L'attention des futurs candidats est attirée sur l'importance d'appliquer et de suivre strictement les consignes données. Postulant sur un emploi d'exécution, c'est-à-dire chargé de suivre les directives données, cela paraît être le minimum requis.

Il importe de préciser que les consignes sont celles du ministère et en aucun cas les diffusions qui peuvent se faire via les réseaux sociaux. Celles-ci n'engagent que leur auteur.

Faut-il ajouter, qu'espérant devenir fonctionnaire du ministère de la Justice, un minimum de discrétion sur ces mêmes réseaux est nécessaire. Dénigrer l'administration à laquelle on postule, se vanter de pouvoir facilement duper le jury pour être embauché est assez déplorable.

Ces remarques ne devraient pas devoir être rappelées.

Recrutement sans concours d'Adjoint Administratif

Ministère de la Justice

Session 2021

B. Profils des candidats inscrits sur la plateforme d'inscription

9 831 inscriptions ont été reçues durant la période d'inscription.

Une analyse statistique de celles-ci, établie à partir des déclarations des inscrits, montre ainsi une majorité de femmes (81 % contre 19 % d'hommes).

La région la plus représentée est l'Île-de-France avec 36 % des candidats, puis les Hauts-de-France pour 10 % suivie de la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur à 8 %. Ce même pourcentage s'applique pour l'Outre-Mer

70 % des inscrits ont moins de 40 ans. Plus précisément, 18 % ont moins de 25 ans, 20 % ont entre 25 et 30 ans et 32 % ont entre 30 et 40 ans.

En ce qui concerne les diplômes, aucun n'était requis pour postuler à ce recrutement. Mais si 4 % indiquent ne pas avoir de diplôme, 11 % possèdent le Brevet des collèges ou un BEP. 40 % sont bacheliers, 20 % déclarent avoir un Bac+2, 9 % un bac +3 et presque 6 % un bac +5 ou plus.

Enfin sur le plan professionnel, 44.5 % déclarent être demandeurs d'emploi ou à la recherche d'un emploi. 23 % affirment être employés dans le secteur privé. 21 % indiquent être contractuels ou déjà fonctionnaires.

Il semble essentiel de préciser qu'un recrutement sans concours n'implique pas que toutes les candidatures soient retenues. Le dépôt d'un dossier n'est pas gage d'un engagement au sein de l'administration. Seuls les meilleurs dossiers ont fait l'objet d'une convocation pour un entretien oral. La sélection a donc lieu en deux étapes.

Recrutement sans concours d'Adjoints Administratifs

Ministère de la Justice

Session 2021

II Sélection des dossiers

A. Organisation de la sélection

Si 9 831 inscriptions ont été comptabilisées, seuls 5 782 dossiers ont réellement été étudiés. En effet, la connexion sur la plateforme permettait d'obtenir un numéro d'inscription. Mais il fallait ensuite envoyer son dossier avec ce numéro. Or des dossiers n'ont jamais été envoyés. D'autres sont parvenus hors délais, ou encore non conformes à ce qui était demandé (manque de pièces, documents illisibles...)

La vigilance du jury dans un recrutement de cette ampleur est de parvenir à maintenir une égalité de traitement pour tous les dossiers.

Un premier travail de test a été réalisé, à partir d'un groupe de 10 dossiers pris au hasard, et analysés par l'ensemble des membres de la commission de recrutement. L'objectif était d'unifier l'analyse des 80 membres de la commission de recrutement sur la qualité des dossiers à retenir. Cela a permis d'ouvrir un débat sur le profil recherché et d'obtenir une vision commune de cette partie de la sélection.

A l'issue de ce pré-travail, chaque membre du jury a reçu plus de 170 dossiers à analyser. Le jury a été organisé en binômes. Chaque dossier a donc été examiné deux fois.

2 799 dossiers ont été sélectionnés pour un entretien.

B. Analyse de la sélection

1°. Le contenu des dossiers

Les contenus des dossiers apparaissent très hétéroclites : de bons dossiers mais aussi des mauvais.

Deux points négatifs ressortent essentiellement :

- Beaucoup de CV et de lettres de motivation sont manuscrits, alors qu'il était indiqué que les documents pouvaient être dactylographiés. La lisibilité des documents s'en est ressentie. Preuve a été apportée lors des oraux que plusieurs candidats ne connaissent pas la signification du mot « dactylographié » ;

Recrutement sans concours d'Adjoints Administratifs

Ministère de la Justice

Session 2021

- Le non-respect des consignes, déjà constaté lors des inscriptions, se confirme. Ce point est pourtant essentiel pour un recrutement d'adjoint administratif.

Au regard de la similitude de formules et de paragraphes entiers, le jury a constaté la reprise sur plusieurs dossiers d'une lettre type pour la fonction publique. Il s'agit le plus souvent d'un copier-coller de modèle que l'on trouve sur Internet. La personnalisation est trop souvent absente.

D'autres points négatifs apparaissent à la marge, comme l'absence de mention du ministère de la Justice ou un courrier adressé à un autre ministère.

Le jury attire donc l'attention des candidats sur l'intérêt de présenter un dossier, travaillé afin d'être personnalisé et représentatif du candidat. Ce travail est primordial pour espérer passer cette étape et être convoqué à l'oral. Ce dossier doit donner envie à la commission de recrutement de rencontrer le candidat lors des entretiens oraux.

2° Organisation mise en place

Concernant l'organisation, le jury relève la disponibilité du bureau du recrutement malgré la masse de dossiers et du nombre de membres composant la commission. L'envoi des dossiers par voie dématérialisée a été souligné. Le travail en binôme a permis d'échanger sur les dossiers à analyser et de garantir ainsi l'objectivité du jury

Plusieurs points peuvent cependant constituer des axes d'amélioration pour un futur recrutement.

Le délai laissé pour sélectionner les dossiers a semblé trop court. Le travail approfondi nécessaire, gage de la qualité du recrutement, est chronophage.

Le poids des dossiers est trop volumineux. Il serait plus opportun de n'envoyer que le *curriculum vitae* et la lettre de motivation, sans inclure les autres pièces qui peuvent influencer le sélectionneur. Il est rappelé que seuls les documents demandés dans le dossier d'inscription sont examinés. Les lettres de recommandations ont été écartées par le jury, afin de maintenir une égalité de traitement de chaque dossier.

Sur ce point, il est sans doute nécessaire de préciser qu'il n'est pas possible aux membres de la commission et à la présidence de répondre, voire de justifier, même à des collègues encadrants, les raisons qui ont poussés à ne pas retenir une candidature. Le jury demeure souverain.

Recrutement sans concours d'Adjoints Administratifs

Ministère de la Justice

Session 2021

III. Entretiens oraux

A. Organisation

Les oraux se sont déroulés du 15 février au 5 mars, dans les locaux de l'espace Vinci, 25 rue des jeuneurs à Paris. Des visioconférences ont été organisées depuis le ministère de la justice dans le bâtiment millénaire.

Il est rappelé qu'en période de pandémie, la convocation à un entretien professionnel était considérée comme une exception à la restriction de circulation en vigueur.

De nombreux entretiens en visioconférence (plus de 300) ont été réalisés en raison du nombre de candidats ultra-marins et corses. Cette technique n'était pas possible pour entendre les candidats de métropole.

En effet, l'utilisation de ce procédé implique pour des questions de sécurité, d'utiliser des installations techniques sécurisées dans des locaux administratifs tant pour le jury que pour les candidats. Il fallait donc en même temps trouver des salles et mobiliser du personnel à distance pour tout à la fois réguler le passage des candidats et intervenir en cas de problème technique.

Le jury remercie les personnels des structures concernées (services judiciaires, protection judiciaire de la jeunesse et administration pénitentiaire) pour leur disponibilité et leur mobilisation.

Cette logistique lourde est aussi un gage d'égalité de traitement des candidats. En effet ceux-ci ne pouvaient avoir aucune note avec eux durant l'entretien. Ceci n'est évidemment pas vérifiable lorsqu'une personne se connecte depuis son domicile.

Quatre salles d'attente ont été mises en place à l'espace Vinci. Les candidats ont été convoqués une heure avant leur passage et à heure fixe. Ainsi ne pas avoir une arrivée massive de tous les candidats d'une demi-journée convoqués à 8 h ou à 13 h 30 a permis de limiter les présents dans les salles.

Les candidats devaient se présenter au secrétariat pour émarger, avant de se rendre dans la salle d'attente correspondante à son binôme d'entretien.

Les membres de la commission avaient pour consigne d'aller chercher le candidat en salle d'attente, puis de l'accompagner vers la sortie. Le retour par la salle d'attente a été évité au maximum. L'objectif était de limiter les circulations dans les couloirs.

Recrutement sans concours d'Adjoints Administratifs

Ministère de la Justice

Session 2021

Chaque salle d'entretien était équipée de gel hydro-alcoolique, de désinfectants et d'un plexiglas sur la table du candidat.

Compte tenu de l'existence de cette séparation, et de la distance dans les salles, le jury rappelait en début d'entretien la possibilité, au choix du candidat, de garder ou non son masque. Celui-ci pouvait être une contrainte supplémentaire pour s'exprimer. Les deux membres de la commission, installés face à une même table, ne pouvaient, quant à eux, le retirer.

Les compositions de chaque binôme d'entretien prenaient en compte, autant que faire se pouvait les différentes directions du ministère.

L'entretien durait 20 minutes. Les cinq premières minutes étaient consacrées à une présentation du candidat sur son parcours et sa motivation. Les quinze minutes suivantes permettaient au jury d'approfondir sa connaissance du candidat et son adéquation pour un poste d'adjoint administratif au sein du ministère de la justice. Des questions et des mises en situations étaient ainsi proposées.

En terme de calendrier, la première semaine, seuls les candidats d'Ile-de-France ont été convoqués. Des visioconférences ont eu lieu durant toute la période des oraux.

La commission de recrutement tient à souligner la disponibilité et le professionnalisme du secrétariat ainsi que les bonnes conditions matérielles compte tenu de la situation sanitaire en cours au moment des entretiens

Recrutement sans concours d'Adjoints Administratifs

Ministère de la Justice

Session 2021

B. Analyse des entretiens

Il semble essentiel de rappeler que l'oral n'est pas qu'une simple formalité : une préparation est nécessaire avant de se présenter devant le jury. Parler de soi et comment faire ressortir sa motivation ne s'improvisent pas.

Trop souvent, les jurys ont pu constater que les candidats n'ayant jamais eu d'expérience professionnelle, que ce soit au ministère ou ailleurs, étaient tout aussi bien, voire mieux préparés que d'autres. Ainsi, les jurys déplorent le fait que les agents contractuels ou vacataires au ministère de la Justice ne portent que peu d'intérêt aux autres directions du ministère, voire même aux autres services de l'établissement ou de la juridiction dans lequel ils travaillent. Ce manque de curiosité, alors que l'on postule à un emploi au sein de cette institution et que l'on dispose de toutes les informations ou moyens de les obtenir, est surprenant.

Peut-être faut-il également réfléchir, au sein des services accueillants des vacataires ou des contractuels, sur l'importance d'expliquer et de resituer l'environnement de travail. Cela est d'autant plus important que les adjoints administratifs font partie d'un corps commun, et peuvent être amenés à travailler dans toutes les directions du ministère.

En règle générale, le stress dont souffrent la grande majorité des candidats a été plutôt bien géré. De même la motivation a été présente. Les candidats qui sont passés en visioconférence se sont particulièrement fait remarquer de manière bénéfique.

La présentation de 5 minutes a souvent été jugée trop courte (2 minutes ou moins) et n'a que rarement été préparée. Il s'agissait plus souvent du récit du *curriculum vitae*.

Quelques membres du jury ont remarqué des incohérences entre le dossier papier et les propos du candidat.

Enfin, il convient de rappeler que l'âge du candidat ou son niveau d'études ne présument pas de la réussite ou non à l'épreuve.

Recrutement sans concours d'Adjoints Administratifs

Ministère de la Justice

Session 2021

C. Bilan de l'organisation mise en place

En dépit de la situation sanitaire particulière, la cohésion entre les membres de la commission de recrutement a pu être maintenue. Des échanges courts, mais réguliers, chaque semaine ont eu lieu entre tous les membres du jury.

Chaque jour, les appréciations de chaque binôme étaient relevées, permettant à chacun de se situer par rapport au reste du jury. Le vice-président et la présidente ont assisté à un entretien avec chacun des binômes afin de vérifier la cohérence des questions posées et l'attitude des membres de la commission. Il était demandé de la bienveillance tout en cherchant le meilleur profil.

Les membres du jury soulignent la qualité de la communication au sein des binômes et l'association avec un binôme plus « expérimenté ». La cohésion entre les personnels constituant la commission de recrutement est également évoquée comme un élément positif.

Enfin la convocation des candidats une demi-heure voire une heure avant le passage apparaît très intéressante.

D'autres aspects pourraient être améliorés concernant l'organisation des entretiens :

- Le rythme de la journée pourrait être allégé et le temps laissé entre deux candidats plus important. La délibération pouvant être plus longue que prévue.
- Les sous-commissions composées de deux membres pourrait être passées à trois, afin d'avoir un nombre impair pour la délibération.
- La dispersion des locaux dans le bâtiment ne facilite pas la cohésion entre les membres. La circulation au sein dans les couloirs implique une perte de temps entre la salle d'attente et la salle d'audition. Mais le jury a bien conscience de la difficulté de trouver le nombre de salles nécessaire, surtout en période de contraintes sanitaires (23 salles ont été nécessaires pour l'organisation de ces entretiens)
- La perte de convivialité due aux conditions sanitaires est regrettée par l'ensemble des membres du jury même si la cohésion a réussi à être maintenue.
- Chaque binôme ne disposait que d'un exemplaire papier du dossier. Mais chacun avait les dossiers dématérialisés. La transmission des dossiers papier en double exemplaire serait un plus.

Recrutement sans concours d'Adjoints Administratifs

Ministère de la Justice

Session 2021

IV Profil candidat retenu

Sur 9 831 inscrits, 2 799 candidats ont été convoqué à l'oral et 1067 admis sur la liste d'aptitude.

Une analyse, réalisée à partir des informations enregistrées par les candidats sur la plateforme d'inscription, permet de dresser un profil du lauréat.

Il ne s'agit que de statistiques donnant une vision globale et générale. Il est donc important de préciser que l'absence d'adéquation d'un candidat aux éléments présentés ci-dessous n'est en aucun cas rédhitoire à la réussite à ce recrutement

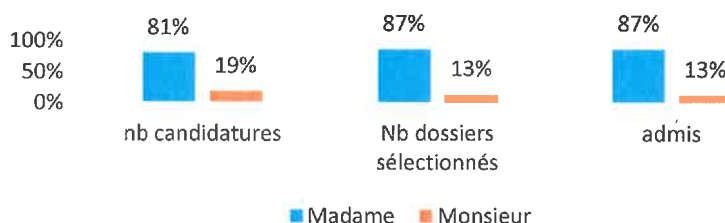
Le lauréat type serait donc une femme francilienne, entre 25 et 39 ans, de niveau minimum BAC (voire Bac+3), connaissant déjà un peu les rouages de l'administration, voire agent non titulaire ou vacataire au Ministère de la Justice.

Ce profil s'explique aussi par les éléments recueillis lors des inscriptions.

1° Parité

Il y a peu d'hommes au départ, et la proportion est en baisse à l'arrivée (13 % contre 19 % dans les inscriptions)

répartition Hommes/Femmes, par étape du recrutement



2° Répartition géographique

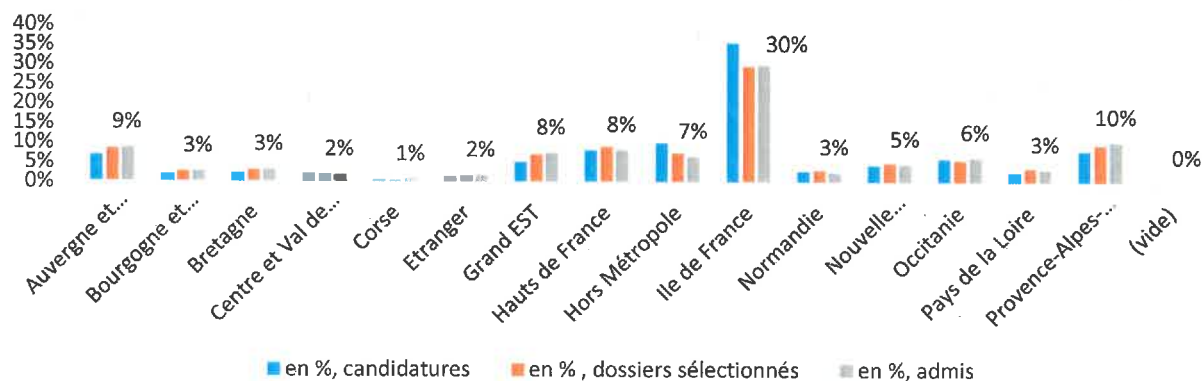
Géographiquement, l'île de France est toujours en tête avec un léger repli : sur 36 % des inscriptions, elle représente 30 % des reçus.

Recrutement sans concours d'Adjoints Administratifs

Ministère de la Justice

Session 2021

Répartition géographique des candidats, par 3 étapes du recrutement

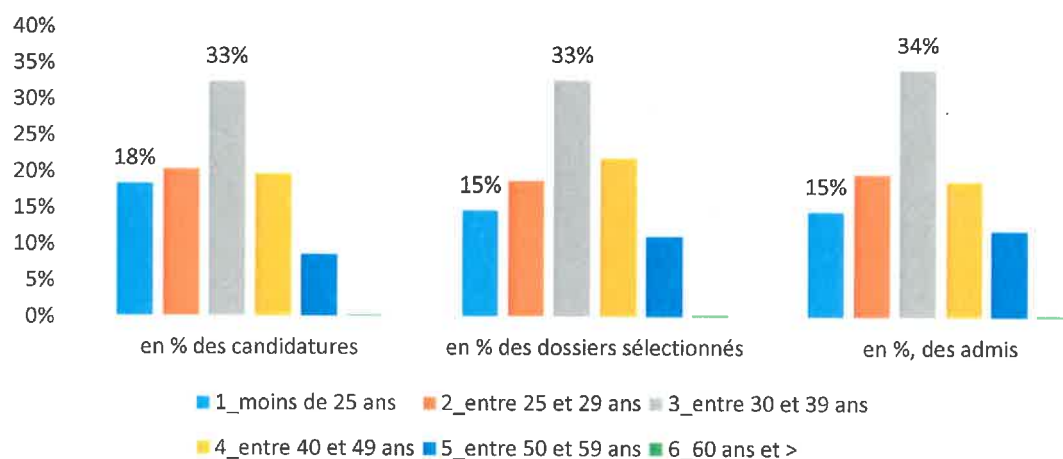


3° Age

La tranche d'âge se maintient dans les 25/39 ans.

Les 50/59 ans sont un peu plus présents à la fin du processus puisque la part des admis est de 12 % alors qu'ils n'étaient que 9% des inscrits

répartition par tranches d'âges, par étapes du recrutement



Recrutement sans concours d'Adjoints Administratifs

Ministère de la Justice

Session 2021

4° niveau d'étude

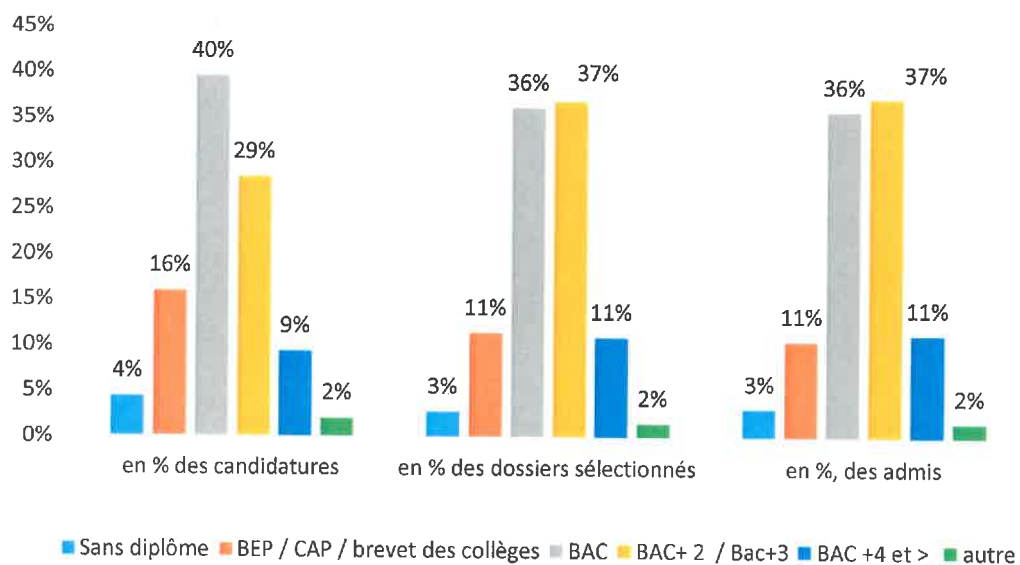
Par rapport au niveau d'études, alors que les Bac+2 – Bac+3 représentent 29 % des inscrits, ils sont 37 % des lauréats.

Les bacs + 4 et plus, représentent 9 % des inscrits et 11 % des lauréats.

Au contraire, les candidats avec un bagage inférieur au bac (BEP / CAP / brevet des collèges) représentent 16 % des inscrits et 11 % des lauréats.

En proportion, le nombre de candidats sans diplômes est identique mais ne représente que 34 lauréats.

répartition par niveau d'études déclarées des candidats, par étape du recrutement



Recrutement sans concours d'Adjoints Administratifs

Ministère de la Justice

Session 2021

5° situation professionnelle

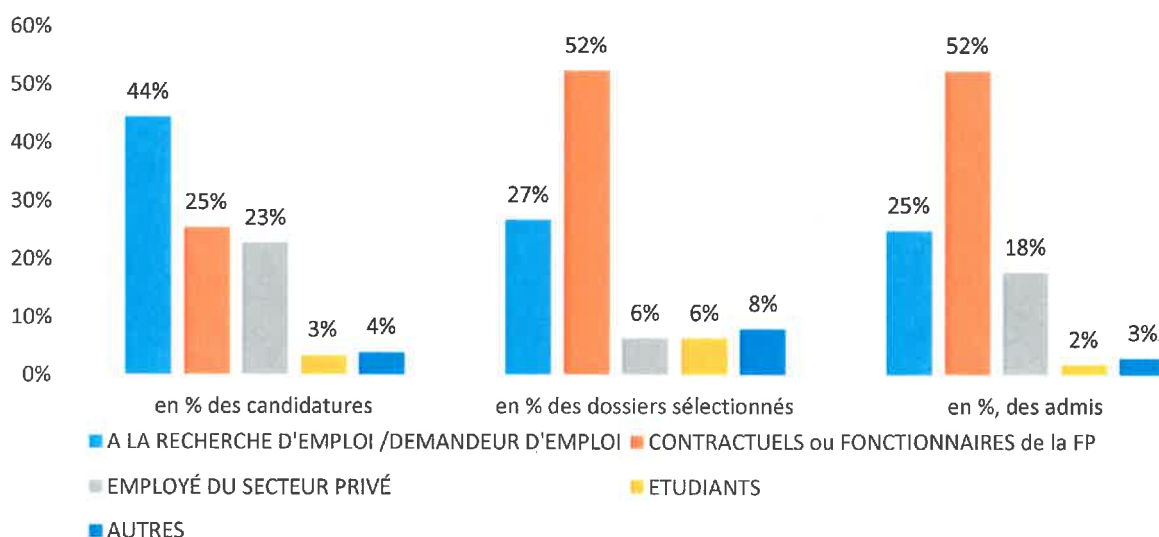
Concernant la situation professionnelle, alors que les candidats sont 44 % à déclarer être à la recherche d'un emploi, cette même population ne représente que 25 % des lauréats.

A l'inverse, 25 % des inscrits déclarent être agents non titulaire ou déjà fonctionnaires, toute fonction publique confondue, mais constituent 52 % des lauréats.

Plus spécifiquement, par rapport au ministère de la Justice, si sur les dossiers analysés, 1 388 agents ont déclaré y travailler comme agents non titulaire, 1 049 ont été auditionnés. Ils représentent donc 37 % des postulants.

Sur les 1 067 admis, 509 travaillent déjà au ministère de la justice comme agent non titulaire ou vacataire.

Situation professionnelle déclarée au moment de l'inscription



Recrutement sans concours d'Adjoints Administratifs

Ministère de la Justice

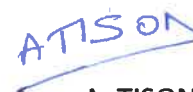
Session 2021

La présidente tient à remercier tant le bureau du recrutement et de la formation professionnelle du secrétariat général du ministère de la Justice pour les conditions d'organisation, que l'ensemble des membres du jury pour leur implication et le sérieux de leur travail dans ces opérations de recrutement.

Des remerciements particuliers sont adressés à Mme Isabelle LAFORGIA, cheffe de la section recrutement au bureau du recrutement et de la formation professionnelle et à M. Thomas DESTRIGNEVILLE, vice-président, pour la qualité de leur travail, leur implication, leur capacité à trouver des solutions pour résoudre les mille et une questions qui ne manquent pas de se poser dans un tel recrutement, sans oublier leur disponibilité constante tout au long du recrutement.

La qualité de la relation au sein du binôme de la présidence ainsi qu'avec l'administration, ont permis de réaliser le recrutement sans concours des adjoints administratifs de la meilleure manière, malgré un volume important d'inscriptions et des conditions sanitaires particulièrement contraignantes en 2021.

La présidente



A. TISON